

EVALUER ET MAITRISER LE RISQUE AMIANTE

Du diagnostic amiante à la mesure dans l'air

VOS ENJEUX

L'amiante est une fibre minérale naturelle dont l'inhalation peut provoquer des pathologies graves (cancer, maladies respiratoires...). La présence éventuelle d'amiante dans les bâtiments ou les équipements constitue un risque majeur pour la santé des occupants et du personnel. Pour prévenir ces risques sanitaires, la réglementation prévoit que tous les bâtis dont le permis de construire a été déposé avant le 1er juillet 1997, doivent faire l'objet d'une recherche d'amiante.

- Comment détecter la présence d'amiante dans vos locaux et équipements ?
- Comment s'assurer que vos salariés et occupants ne soient pas exposés aux risques liés à la présence d'amiante ?
- Comment maîtriser les risques liés à la présence d'amiante ?
- Comment tracer l'amiante ?
- Comment être accompagné dans l'externalisation de la gestion du risque amiante ?

NOTRE OFFRE

Fort de son expérience et de son expertise technique dans le domaine des risques sanitaires, Bureau Veritas vous accompagne pour évaluer et maîtriser les risques encourus par les salariés et les usagers, liés à l'éventuelle présence d'amiante.

- **Diagnostic initial** : localisation et recensement des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (flocage, calorifugeage, faux-plafond, cloisons intérieures, revêtements de sol,...).
- **Evaluation des états de conservation** : création ou mise à jour des grilles d'évaluation de l'état de conservation des flocages, calorifuges et faux-plafonds et matériaux et produits de la liste B (dalles de sol, conduits amiante-ciment...).
- **Elaboration du Dossier Technique Amiante (DTA)**
- **Evaluation des risques** : prélèvements d'échantillons et analyses en laboratoire (présence d'amiante...), repérage initial et mises à jour.
- **Mesures d'empoussièrement** : prélèvement en immeubles bâtis, contrôle périodique, restitution après travaux (code de la santé publique) ou prélèvement d'ambiance/exposition au poste de travail, en phase travaux, en laboratoire (Code du Travail) et stratégies d'échantillonnage
- **Travaux** : diagnostic avant travaux de réhabilitation ou démolition, examen visuel après travaux de désamiantage, analyse d'eau en phase chantier, mesures sur opérateurs.

POURQUOI CHOISIR BUREAU VERITAS AVEC L'UGAP ?

- Un nombre important de prestations disponibles : plus de 40 contrôles et diagnostics réglementaires accessibles
- Des prix attractifs pour optimiser le coût de vos vérifications réglementaires
- Un accès rapide et simple : pas de convention, un bon de commande annuel à valider sur ugap.fr
- Une qualification systématique de vos besoins par des conseillers Bureau Veritas



DANGER AMIANTE

BUREAU VERITAS, UN PARTENAIRE DE CONFIANCE

Accréditation

8 implantations locales sont accréditées par COFRAC* (portée sur www.cofrac.fr) :

Expertise technique

L'expertise de Bureau Veritas couvre un très large éventail de domaines techniques. Vous bénéficiez ainsi des meilleurs spécialistes choisis pour leur connaissance et leur expérience des risques sanitaires.

De plus, Bureau Veritas dispose d'une direction technique centrale chargée de définir les qualifications requises, méthodologies, procédures et outils, nécessaires à la bonne réalisation des missions,

Expertise réglementaire

Nos intervenants ont une parfaite connaissance du contexte réglementaire. Ils sont, de ce fait, particulièrement réactifs en cas d'évolution d'une réglementation qui impacterait l'un de vos bâtiments. De plus, Bureau Veritas participe régulièrement à la rédaction des normes.

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

- Maîtrise des risques sanitaires des bâtiments (légionnelle, plomb, termite,...)
- Mesures acoustiques